



## LUXMOBILE

### L'excellence en assurance pour les voitures de loisir

#### AVISE, LE SOUCI DU DETAIL QUI FAIT LA DIFFERENCE !

Acteur spécialisé du marché de l'assurance, AVISE s'adresse à une clientèle exigeante dans la qualité des prestations.

Son analyse approfondie des risques lui permet de proposer des Produits de Grande Assurance offrant un haut niveau de garantie à un tarif adapté.

En tant que propriétaire d'une voiture de luxe ou exclusive, vous tenez à choisir une protection à la mesure de l'intérêt que vous lui portez. LUXMOBILE vous offre les garanties « tous risques dégâts matériels » les plus larges du marché à un tarif étudié.



#### A LA CARTE

Maximiser votre confort par des formules claires

Pour les **Voitures neuves ou d'occasion**

Sur base de la valeur hors tva

- catalogue
- facture
- expertise

Remboursement à 100 % jusqu'à 12, 24 mois voire 36 mois. Au delà, amortissement de 1 % par mois jusqu'à 60 mois. Ensuite valeur réelle sauf nouvelle expertise.

Franchise en dégâts matériels

- sur base forfaitaire ou
- en pourcentage avec un montant maximum



#### PROTECTION SANS SURPRISES

Choisir les garanties les plus larges

**Garantie « Tous Risques sauf »**

comprenant dégâts matériels, incendie, vol, bris de vitres, vandalisme, grèves et émeutes, terrorisme, catastrophes naturelles, ...

Nombreuses extensions de garanties utiles et gratuites dont :

- remorquage et gardiennage
- voiture de remplacement de votre choix
- biens personnels, sièges d'enfants
- pertes de clef ou de télécommande
- équipements placés après l'achat
- frais d'adaptation de la voiture si handicap

**Lors d'un dégât :**

Libre choix du réparateur - Gestion rapide et efficace par des experts sélectionnés – Tiers payant



#### COUTS MAITRISES

Limiter les montants des primes et franchises

**Tarif réduit pour l'utilisation à des fins exclusivement privées**

Réduction pour conduite exclusive par deux conducteurs

Tarif dégressif selon le kilométrage annuel

Franchise « 0 » pour les dégâts par Incendie, vol, animaux errants, forces de la nature, bris de vitres (chez un réparateur agréé)

TVA et TMC n'interviennent pas pour fixer la valeur à assurer mais sont remboursées en cas de sinistre



DES PRODUITS DE GRANDE ASSURANCE POUR UNE CLIENTELE EXIGEANTE

**Avise**  
Foyer Group